

DÉCISION DE RÉTROCESSION

Affichage effectué en vertu de l'article L 143-13 et L 143-14 du Code rural et de la pêche maritime,
relatif à la publicité des décisions de rétrocession

La Safer de l'Île-de-France porte à la connaissance du public qu'à la suite d'un appel à projet, elle a
décidé de la rétrocession des biens fonciers bâtis ou non-bâtis dont la désignation sommaire suit :

Dossier rétrocession n° : RS 77 24 0073 01

Nom, Prénom de l'attributaire : Monsieur Jean-Philippe GONON

Motif de l'attribution : Rétrocession d'un ensemble parcellaire de 32a 98ca environ à Monsieur GONON
Jean-Philippe ingénieur informatique et apiculteur de 44 ans en vue de conforter son activité apicole
démarrée en 2020. Monsieur GONON est déjà propriétaire de parcelles sur la commune de GUERARD.
Cette rétrocession lui permettra de développer notamment son activité de production d'essaims à
proximité de son parcellaire existant.

Prix de rétrocession : 2 260,00 €, auquel s'ajoutent des frais d'intervention de la SAFER d'un montant
de 400,00 € HT soit 480,00 € TTC.

Commune de Pommeuse : Surface sur la commune : 32 a 98 ca
Lavanderie - F0608

Les Chanoines - ZB0165 - ZB0166 - ZB0168 - ZB0169 - ZB0170 - ZB0171 - ZB0174 - ZB0175

Surface totale : 32 a 98 ca

Affiché le 06/03/25 du 06/03/25 au 20/03/25

A Pommeuse le 06/03/25

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Le Maire,
Christophe DE CLERCK

